Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 27 Septembre 1893. No. 51.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00

Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts

Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA

EST PUBLIÉ

LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE

A SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LES FEMMES D'AUTREFOIS

M. Jules Simon compare, dans la Revue *La Vie Contemporaine*, los femmes d'autrefois et les femmes d'aujourd'hui.

Autrefois on les élevait sérieusement, et pourtant doucement, pour le devoir. On savait qu'elles étaient le trésor commun. Les plus débauchées devenaient chastes dans leurs propos en présence d'une jeune fille. On ne leur enseignait ni le droit ni la géométrie ; mais on leur enseignait leurs devoirs, tous leurs devoirs. On ne leur présentait pas le devoir comme la conséquence d'une théorie, mais comme une règle à la fois inflexible et indiscutable. On allait peut-être trop loin dans quelques familles de la vieille roche. On exagérait peut-être la peur du mal. Le père et la mère tenaient conseil pour savoir quel livre, ou quel spectacle serait permis. On appelait les grands parents en consultation.

Une fois mariée, elle exerçait dans la maison une autorité absolue. Le mari ne faisait rien sans la consulter. Les enfants la regardaient comme la loi vivante. La maison n'était pas semblable à un lieu public où tout le monde peut entrer, avec une mise décente et une présentation banale. C'était une sorte de sanctuaire. Y être admis suffisait pour assurer partout l'estime et la considération à ceux qui avaient cet honneur. Cet intérieur n'était pas comme aujourd'hui semblable à tous les autres. Comme on vivait entre soi, on gardait son originalité. La femme avait le droit de dire : mon salon. Elle l'avait meublé et disposé à son usage, et à son goût, selon ses moyens.

L'appartement était moins vaste qu'aujourd'hui ; les domestiques moins nombreux ; les dépenses plus exactement mesurées sur les recettes. Une belle œuvre d'art, transmise de père en fils, remplaçait les objets coûteux et vulgaires qu'on retrouve chez l'entrepreneur d'ameublements. La maîtresse du logis se faisait gloire d'être un bon comptable. Chaque jour elle vérifiait les dépenses. Elle y regardait de près, sans lésinerie. Elle avait d'anciens domestiques, qu'elle pouvait traiter avec amitié, parce qu'elle était sûre de leur attachement et de leur respect. Ils connaissaient ses méthodes et même ses manies, et s'y accomodaient avec déférence.

Il y avait les amis de la maison, triés sur le volet : amis du mari, de la femme, des enfants, des domestiques. On prenait tout au sérieux dans ce monde-là, surtout les sentiments. On ne les opprimait pas, mais on les réglait avec soin pour les rendre plus doux et plus forts. On allait dans le monde, et même on y allait avec plaisir, parce qu'on n'y allait qu'à de longs intervalles et sans qu'il en coûta rien à aucun devoir. On recevait aussi, et même on s'attachait à bien recevoir. C'était le temps où une maîtresse de maison ne dédaignait pas de dire : "C'est moi qui ai fait ce plat-là." Ordinairement, elle servait elle-même le potage et, dans le cours du dîner, quelque mets favori. Monsieur descendait à la cave pour chercher quelque bouteille "de derrière les fagots." Il en disait la généalogie. On en disait son sentiment. La conversation était générale, et comme on était entre gens du même monde et du même cercle, elle était toujours intéressante. Inutile de dire qu'elle était toujours décente. Il suffisait de la présence de la maîtresse de la maison pour en faire une loi à tous les invités. On causait encore après le dîner, car on savait causer, et causer avec les femmes. Les hommes n'avaient pas inventé de se précipiter, après le dîner, dans un arrière cabinet pour y fumer des cigares et y tenir des propos d'écurie et d'estaminet, ni les femmes de se serrer en petits cercles où l'on parle de modes et de menues diffamations qui écartent les hommes de bonne volonté. On discutait sur les livres nouveaux et sur les anciens chefs-d'œuvre. On récitait des vers ou on en lisait. On chantait aussi, et dans ma jeunesse, on s'accompagnait sur la guitare. Que ces airs sont vieillots ! Qu'on les chantait mal ! Et que la plupart des paroles étaient bêtes ! Au moins, tout le monde était sincère. On trouvait de bonne foi, ces refrains charmants. On s'amusait à la bonne franquette. On ne passait pas de Rossini à Wagner comme des manches plates aux manches à gigots. Il y avait des salons vraiment littéraires, qui étaient des succursales de l'Académie, d'autres où l'on entendait que de la vraie musique chantée par de vrais virtuoses.

LES RIEURS

L'éditeur de cette belle page, dont nous connaissons les droits, nous pardonnera par charité, la reproduction que nous venons en faire, à cause du bien qu'elle produira, nous l'espérons, soit en mettant sur leurs gardes les âmes droites et inexpérimentées, soit en avertissant celles qui, sans trop réfléchir, glisseraient déjà sur cette pente facile qui déchristianise et flétrit, soit enfin en démasquant et en stigmatisant les misérables qui, depuis quelque temps, dans notre catholique et heureux pays, promènent avec l'effronterie du mauvais esprit et la grossièreté d'orgueilleux parvenus, l'impudeur d'un rire qui fait mal, sur tout ce qu'il y a de saint et de respectable, foulant aux pieds Jésus-Christ et prêchant la venue et le règne de Satan dans les âmes de leurs frères.

Triste race que celle *des rieurs*. —Nous n'en parlons ici qu'au point de vue du mal qu'elle fait à l'âme.

Triste race que celle de ces êtres qui ne savent ni sentir, ni raisonner, ni se recueillir, et qui jettent à tout venant et à propos de toutes choses, même les plus sérieuses et les plus délicates, ce bruit saccadé qu'on appelle *le rire*, et qui, sortant de leurs lèvres pincées, non pas spontanément, mais avec affectation, ne dit rien, ne répond à rien, et est l'indice le plus évident de la nullité et de la corruption de leur esprit.

Le *rieur*,—celui dont nous parlons et dont nous allons dire les différentes nuances,—ne fait pas naître *la gaieté*, ce doux épanouissement de l'âme, qui l'ouvre aux douces joies du dehors comme le souffle du printemps ouvre la fleur à la goutte de rosée et au rayon de soleil—ce *rieur* fait naître le dégoût et donne la peur.

S'il est *insouciant*, il jette sur les croyances de l'âme le froid de la gelée sur les plantes.—S'il est *moqueur* ou *infernal*, il dévaste et il détruit.

O jeune homme ! repoussez avec toute l'énergie d'une volonté chrétienne, *le livre qui veut vous faire rire des choses de l'âme et de Dieu*. Eloignez de vous *celui qui rit* de ce que vous a appris à respecter votre mère.

Rien n'est insinuant comme le rire ; rien n'est dangereux comme le rire.

Ah ! ces choses de l'âme, si grandes, si saintes, si délicates qu'il faudrait n'en parler qu'à genoux,—cette foi divine, si lumineuse même dans ses mystères, si ferme dans ses preuves, si consolante dans ses espérances, si attrayante même dans le simple exposé de ses enseignements, le démon ne pouvant le détruire a essayé de les faire oublier sous le *bruit du rire*, et il l'a produit, tantôt *insouciant*, tantôt *moqueur*, tantôt *infernal*, selon le degré de perversité du cœur et de l'esprit.

RIRE INSOUCIANT

C'est celui de la légèreté d'esprit et de caractère, c'est l'indice d'un commencement de corruption du cœur, l'effet du premier trouble d'une conscience qui n'est pas encore aveuglée, mais qui commence à être envahie par le péché.

Il n'éclate pas encore ; il n'est presque que sur les lèvres et se traduit par ces mots : *Que m'importe ?*

Il rit à un conseil : *Que m'importe ?*

Il rit à un reproche : *Que m'importe ?*

Il rit à une menace : *Que m'importe ?*

Il rit parce qu'*il ne sait pas*, et qu'il veut rester dans son ignorance : *Que lui importe ?*

Il rit parce qu'*il est lâche*, et qu'il ne veut pas se donner la peine d'écouter ou d'apprendre : *Que lui importe ?*

Ce rire ne vise pas à *faire le mal*, mais *il le fait*. Jeté devant l'âme naïve, il la fait *douter*. Et le doute, dans une âme, c'est le commencement de sa ruine.

RIRE MOQUEUR.

C'est celui de l'orgueil et de la prétention, celui de la *parade*.

Il ne raisonne pas : il dédaigne.

Il n'écoute pas pour réfuter : il sait plus et il sait mieux, dit-il.

Il a vu, il a compris ; il a lu, il a réfléchi ; et le voilà devenu *grand* : autour de lui il n'y a que de *petits esprits*.

L'enseignement de l'Eglise et les pratiques religieuses rendent esclave ; il rit de ceux qui se sont enchaînés.

Il ne détournera directement personne d'un devoir de religion, mais dira un de ces petits mots qui pénètrent comme une pointe aigüe, font saigner l'âme et l'arrêtent.

Il ne se rend pas compte que *le ridicule tue*, mais il emploie le ridicule, uniquement peut-être pour se faire valoir, et *il tue*.

Un obstacle sérieux exciterait le courage de celui qui croit ; un *éclat de rire* l'arrête et le détourne.

Le *rire moqueur* est l'arme la plus mortelle au service du démon dans sa guerre contre les âmes.

RIRE INFERNAL

C'est le rire du démon qui s'incarne en quelque sorte dans un être humain et va ainsi, pénétrant dans les âmes, leur arracher une à une toutes les croyances et toutes les délicatesses.

C'est le rire de Voltaire, de cet être pervers, le plus méprisable des hommes et dont il ne faudrait jamais prononcer le nom qu'en faisant le signe de la croix.

Ce rire est un composé de scandale, de calomnies, de dénigrations. Tout cela est raconté, montré, commenté avec un sang-froid railleur qui le fait accepter sans contrôle et le fixe profondément dans les âmes.

L'être qui rit de ce rire prend toutes les formes parce qu'il est essentiellement, — comme celui qui l'inspire—*hypocrite et menteur*.

Il a le rire *presque innocent* d'une ignorance affectée qui se fait accueillir sans défiance et qui lui permet de tout dire sans avoir l'air de vouloir corrompre.

Il a le rire *légèrement moqueur* pour ne pas effaroucher.

Il a le rire *fin et spirituel* pour donner à entendre qu'il y a plus qu'il ne dit et pour exciter la curiosité.

Il a le rire *forcé* qui prend en pitié ceux qu'il dénigre et qu'il calomnie.

Il a le rire *cynique et grossier* jetant le mal à pleine voix... puis se retirant adroitement, laissant au mal qu'il a jeté le loisir de compléter son œuvre.

LE DERNIER RIRE

C'est celui *de la mort* qui, avec son rire grimaçant, arrête les rires commencés sur la terre.

C'est celui *de Dieu*, méprisant et vengeur qui punit. — Rire de la puissance et de la force qui domine tous les rires du méchant et les arrête sur ses lèvres.

C'est enfin celui *du démon*, rire écrasant et dont les éclats railleurs tortureront l'âme pendant toute l'éternité.

Un mot vulgaire conclura énergiquement ces quelques lignes :

Riez, insouciants ; riez, moqueurs ; riez, méchants et pervers. Quelqu'un rira plus haut et plus longtemps que vous ; et *rira bien qui rira le dernier* —*La Croix*

LES VAISSEAUX-FANTOMES

En novembre, quand pleurent autour de la maison les tristes rafales du coup de vent des morts, avez-vous entendu quelque vieux marin, tout à la fois sceptique et croyant, conter les méfaits du vaisseau-fantôme ? Lugubre et attachante légende que celle de ce vaisseau maudit, avec son équipage de damnés, qui fait voile sans cesse dans la tempête et la tourmente. Malheur au marin dont la conscience est noire et qui rencontre ce lugubre écumeur des mers !

Sans un bruit, sans un cri, sans un secours, il est coulé dans la nuit sombre.

Ce serait fort bien et l'on aimerait à frissonner en entendant cette histoire, toujours redite, toujours écoutée avec intérêt, si l'on n'avait appris, à n'en pas douter, que le vaisseau-fantôme existe.

Oui : à notre époque où l'on doute de tout, dans un mélange de confiance en l'extraordinaire et de positivisme ardent, on a appris d'une façon certaine par l' "Army and Navy Register" des Etats-Unis que le vaisseau-fantôme existe autre part que dans l'opéra de Wagner. Disons plus, car cela prouvera notre progrès relatif : le bureau hydraugraphique américain nous a signalé strictement seize vaisseaux-fantômes qui vont et qui viennent sur l'Océan, accomplissant, d'une façon sinistre, leur œuvre de destruction et de mort.

***

Comment devient-on vaisseau-fantôme alors que l'on est un beau trois-mâts aux voiles blanches ou un rapide steamer aux puissantes machines ?

C'est bien simple.

Ou bien l'on part joyeux pour des courses lointaines, comme le dit si gentiment le poète, et, en route, tout le monde meurt à bord de la fièvre jaune et du choléra.

Ou bien, le navire est rasé, moulu, fracassé par quelque abominable cyclone : son équipage affolé l'abandonne, périt dans ses chaloupes, et l'épave reste errante à l'aventure.

Il y a une foule d'autres moyens de devenir vaisseau-fantôme, incendie, abordage, révolte ou pillage : c'est le secret de la haute mer.

Toujours est-il que sur le régistre de l'Army and Navy on voit figurer, de 1887 à 1891, 625 épaves de ce genre qui ne proviennent d'aucun naufrage connu. 139 autres n'ont été rencontrés qu'une fois : 16 d'entre elles sont en dérive sur la grande route commerciale océanique, allant et venant avec la fidélité redoutable que mettrait un chien enragé à parcourir le chemin qui mène à la maison de son maître. 38 navires s'y sont dangereusement heurtés, 8 ont failli périr, 6 ont péri, sans compter ceux que les vaisseaux - fantômes ont envoyés corps et biens dans le gouffre et dont rien n'est venu signaler la lugubre et rapide agonie dans les ténèbres et dans l'inconnu.

Un des plus terribles de ces destructeurs est le "Wyer G. Sargent," parti de Laguna, au Mexique, avec une cargaison d'acajou en mars 1891 ; il jauge 15,000 tonneaux. Démâté par un ouragan, abandonné par son équipage qu'un navire norwégien a recueilli, il a déjà été rencontré 25 fois, en bon état relatif, par des transatlantiques, notamment par l'Asiatic Prince ; il se sont enfuis épouvantés.

Ce gros navire se promène dans le Gulf-Stream, cherchant sa proie.

D'autres ont été signalés, tout mâtés encore, avec des voiles au vent et des cadavres perchés, sinistres, dans la mâture.

Quelques-uns ont fini par se jeter à la côte comme découragés de leur œuvre néfaste.

Il y a quelques années, l' "Amérique," de la Compagnie Transatlantique, faillit devenir un terrible vaisseau-fantôme. Ce grand navire coulait bas, par un assez beau temps, sans que l'on pût trouver de voie d'eau, ni comprendre pourquoi ; il fallut l'abandonner quand l'eau arriva au niveau du pont. Or, à partir de ce moment, le navire cessa de couler. On a lieu de penser que le navire se coulait lui-même, ayant ouvert par erreur, les prises d'eau qui lui servaient à s'inonder en cas d'incendie. En quittant son poste, le mécanicien du bord, par une habitude du métier qu'ont les hommes pratiques, ferma à droite, à gauche, les robinets, les valves et les prises d'eau de sa chère machine. Du même coup, le mal fut réparé, trop tard, hélas ! et le beau navire cessa de s'enfoncer.

Ramené en Angleterre par un petit vapeur qui le prit en remorque après son abandon, il enrichit l'équipage.

Mais quel terrible vaisseau-fantôme il eût fait sans cela !

Une sorte de vaisseau-fantôme très dangereux, quoique moins poétique, ce sont les troncs de bois, les poutres et les grands mâts provenant de naufrages qui flottent au gré des vagues et frappent les vaisseaux comme des catapultes. Il y a quelques années, on eût ainsi l'idée, aux Etats-Unis, de constituer d'énormes trains de bois formés de troncs d'arbres cerclés par des chaînes et de les transporter d'un point à un autre par flottaison.

On fit comme on l'avait projeté et l'on remorqua ces étranges radeaux ; mais la tempête vint les disloquer, brisa les chaines et éparpilla les matériaux qui furent pendant longtemps—ils le sont peut-être encore—un fléau pour les navigateurs de l'océan.

Les Américains appellent les vaisseaux - fantômes les "derelicts," et ils se sont à plusieurs reprises, proposés de les faire disparaître. La conférence maritime internationale, en 1889, avait demandé l'affectation d'un navire spécial pourvu de tous les moyens de destruction, à la recherche des épaves de ce genre.

On n'a pas donné suite à ce vœu et c'est fort regrettable.

Tout dernièrement, on proposait aux escadres réunies sur les côtes du Nouveau-Monde, à l'occasion de l'Exposition de Chicago, de se partager fraternellement l'Océan en revenant vers la mère-patrie et de débarrasser la mer de ses vaisseaux-fautômes dans une chasse à l'épave intelligente et originale. Ce beau rêve de fraternité et de philanthropie n'a pas été réalisé. Il faut en effet, en pareille matière, faire appel aux intérêts immédiats et il semble que les compagnies d'assurances maritimes de tous les pays auraient un bien grand avantage à se grouper de façon à atteindre ce but d'assainissement des grandes routes commerciales.

Peut-être finiront-elles par le comprendre.

Ce n'est pas chose facile, d'ailleurs, que de faire disparaître les derelicts. Les amener dans un port est généralement difficile, car ils naviguent mal, et lorsque l'on aborde, on a sauvé un navire en mauvais état et une cargaison avariée. Les coups de canon s'y enfoncent sans les faire sombrer. Une torpille les éventre et les éparpille tant bien que mal, mais alors ce sont toutes sortes de débris flottants très dangereux que l'on laisse sur les vagues, constituant comme une sorte de monnaie, de vaisseau-fantôme plus redoutable peut-être que l'épave en bloc.

Il faudrait évidemment les faire sauter avec d'énormes charges de forcite, de mélinite ou de roburite, et s'y bien exercer tout d'abord.

On y viendra, car ce danger est lugubre et considérable.

Il faut peu de chose pour faire sombrer les redoutables colosses de la mer, fragiles comme du verre, à ce que disent les marins.

C'est une méchante petite goëlette en bois qui, en plein jour et par un beau temps, a coulé net devant New-York le magnifique paquebot l' "Orégon," de 152 mètres de longueur et de 7,000 tonneaux de jauge : David et Goliath !

***

Espérons qu'une entente internationale intelligente purgera bientôt les mers de ces épaves flottantes qui font périr tant de braves gens et couler tant de larmes douloureuses sur le sort des marins sombrés dans la nuit noire

La réalité reconnue de cet affreux danger ôte, en vérité, un peu de son charme à la frissonnante légende du vaisseau-fantôme et la dépoétise trop cruellement.

MAX DE NANSOUTY.

Le Manitoba.

Mercredi, 27 Septembre 1893

LA PAROLE MINISTERIELLE

Les démonstrations politiques qui se succèdent dans les provinces de l'Est ont été l'occasion pour plusieurs ministres de discourir sur la question des écoles.

Parlant à Sainte-Rose, Sir John Thompson aurait dit :

" La question des écoles est soumise au plus haut tribunal du pays. Mais quelle que soit cette décision, vous pouvez être assurés que le gouvernement rendra justice à tout le monde, que personne ne sera lésé dans ses droits religieux ou nationaux, et je réponds que tous les ministres seront unanimes."

Dans la même occasion, l'hon. M. Ouimet aurait dit :

" Au Manitoba comme ailleurs, la paix se refera ; au parlement, dans les écoles, nous retrouverons nos privilèges."

Ici, remarque le journal où nous prenons ces paroles, Sir John Thompson aurait donné le signal des applaudissements.

Ces déclarations peu précises, sont néanmoins de nature à entretenir notre confiance dans l'issue de nos revendications. Elles contiennent des assurances de justice, de paix, et de restauration de nos privilèges.—C'est le point principal.

Elles sont venues à point pour nous remettre des perplexités où nous avait jeté le discours du premier ministre à Montréal. Nous nous disions avec peine que nous ne pouvions adhérer à toutes les dissertations et à toutes les conclusions de ce discours. Obligés, cette fois comme toujours lorsqu'un incident nouveau se produit au cours de cette longue lutte, de faire les réserves les plus complètes pour justifier notre bonne foi et sauvegarder la liberté de nos futurs mouvements, il nous plaît de pouvoir placer à côté de nos réserves cette assurance donnée par Sir John Thompson et par l'hon. M. Ouimet, que " nul ne sera lésé dans ses droits religieux ou nationaux," et que " nous retrouverons nos privilèges."

Ce sont des déclarations que nous prenons au sérieux. Quand on parle de " nos privilèges " et de " nos droits religieux et nationaux " tout le monde comprend de quoi il s'agit. Le langage ordinaire, qui est celui dont on se sert en présence des foules, n'admet pas ici deux interprétations.

Il serait vraiment trop cruel de faire luire à nos yeux de telles espérances pour ensuite nous livrer à toutes les douleurs de la déception, et décréter la permanence de la persécution qui dure depuis trois ans, au mépris du pacte constitutionnel."

OU EST NOTRE CRIME

Nous traduisons du *North West Review* un article qui répond bien à certaines critiques adressées aux catholiques de notre province à l'occasion des luttes actuelles :

" Un bon nombre de personnes, à la recherche de quelque raison pour excuser leur molle attitude en notre faveur, assignent à la minorité catholique du Manitoba une situation singulière. Les libéraux disent : " Nous ne sommes point responsables. Nous n'avons pas été consultés, etc."

" En réponse à cela nous affirmons bien distinctement que nous en avons appelés aux libéraux autant qu'aux conservateurs.

" Voici quelle est notre position. Nous avons été dépouillés de certains droits et privilèges qui nous étaient garantis par la constitution du pays. Par cette spoliation de nos droits et de nos privilèges, les termes de la constitution ont été violés.

" Où se trouvaient le remède à ces griefs ? Dans la constitution, assurément.

" Si, donc, la constitution nous fournit un remède—ce qu'elle fait incontestablement—tout homme judicieux et impartial est obligé d'admettre que notre devoir était de nous plaindre, d'une manière constitutionnelle, du préjudice que l'on nous causait ; c'est-à-dire, d'en appeler par les voies indiquées par la constitution.

" N'est-ce pas ce que nous avons fait ?

" La constitution pourvoit qu'il y aura appel au gouverneur-général en conseil contre l'action de toute majorité empiétant sur les droits et privilèges de toute minorité en matière d'éducation.

" Pourquoi donc la minorité catholique du Manitoba serait-elle tenue de faire un appel spécial, à un parti politique en particulier, pour obtenir la réparation des préjudices qu'on lui a causés en violation de la constitution, quand la constitution elle-même nous indique le moyen constitutionnel de régler la difficulté ?

" Ne nous exposerions-nous pas par là au reproche de vouloir faire de nos droits sacrés et de nos privileges constitutionnels un simple ballon politique ? Quand nous en appelons au gouverneur général en conseil, n'en appelons-nous pas en réalité à tout membre du parlement, sans distinction de partis politiques ?

" La constitution ne dit point que nous en appellerons aux conservateurs ou aux libéraux, mais *au gouverneur général en conseil*.

" C'est ce que nous avons fait ! Et par notre action, nous avons remis notre cause entre les mains de ceux que la constitution rend responsables de la garde des droits de la minorité, qu'elle soit " protestante ou catholique romaine."

" Nous n'en avons pas appelé aux libéraux, *comme libéraux*, ni aux conservateurs, *comme conservateurs*, mais aux uns et aux autres *comme membres de la Haute Cour du Parlement.*

" C'est le devoir de M. Laurier et de tout membre libéral de la Chambre de prendre garde que la constitution soit maintenue dans toute son intégrité. Et s'il advenait que les conseillers du gouverneur-général en conseil essayassent de se dérober à leur devoirs et de forfaire à leur serment d'office, en négligeant de protéger la minorité contre les torts qu'on lui a faits, il serait du devoir de M. Laurier et des libéraux comme membres du parlement, d'enregistrer leur protêt, et si possible, de forcer les conseillers de Sa Majesté, d'abandonner des procédés aussi manifestement injustes.

" Il est, dans tous les cas, aussi stupide que déloyal de chercher à blâmer la minorité catholique du Manitoba parce qu'elle a suivi les indications expresses de la constitution dans la revendication de ses justes droits.

" Si nous demandions des choses auxquelles nous n'aurions aucun droit ; si nous étions à la poursuite de quelque faveur en dehors de ce que la constitution nous garantit, alors peut-être, chercherions nous, par des invocations spéciales, à intéresser à notre cause les amis que nous pouvons avoir dans l'un et l'autre parti. Mais tel n'est pas notre cas. Nous ne demandons que ce qui nous appartient, de par les lois de notre pays, et nous formulons nos revendications de la façon indiquée par ces lois. Les expédients ou les intérêts de parti n'ont rien à faire ici, et si on les mèle à notre cause, la faute n'en est pas à nous."

LE " FREE PRESS "

De graves complications dont nous ignorons actuellement la cause, ont eu pour résultat l'expulsion de M. Luxton de la direction du *Free Press*

Avant même que tout ne soit connu, nous tenons à exprimer nos regrets d'un tel événement.

M. Luxton a fondé le *Free Press*, et sous sa direction, cette feuille est devenue l'une des mieux faites de la Puissance.

Dans la question des écoles, le *Free Press* a fait la lutte avec nous, par esprit de justice, par droiture, et pour venger la constitution violée. On l'avait accusée d'être l'organe de la hiérarchie catholique et d'en recevoir des secours pécuniaires. C'était une calomnie. Les événements même auxquels M. Luxton succombe, sont devenus, malheureusement, la preuve éclatante de son désintéressement.

Lors de l'abolition du conseil législatif au Manitoba, M. Luxton, alors député, disait aux députés français, en rendant hommage à leur patriotisme, que jamais la majorité n'attenterait aux droits de la minorité.

Il a, pour sa part, tenu parole. Sa conduite contraste avec celle de M. Greenway et de ses amis, lesquels, après avoir promis aux électeurs de Saint-François-Xavier et à Mgr Taché de laisser intacts notre système scolaire et l'usage de la langue française, ont violé leur parole comme de vulgaires imposteurs.

Nous offrons à M. Luxton, dans son infortune, nos plus vives sympathies, et nous rendons hommage à sa valeur et aux services qu'il a rendus à notre cause.

LA CAUSE DE NOS ECOLES

Tous les documents relatifs à l'appel à la Cour Suprême, au sujet de nos écoles, sont prêts.

Le factum imprimé compte cent cinquante-quatre pages, et comprend les ordres du conseil renvoyant la cause à la Cour Suprême, les pétitions et mémoires reçus par le gouvernement, les lois scolaires Greenway–Martin, les lettres adressées au lieutenant-gouverneur de Manitoba, les affidavits donnés dans les affaires de Logan et de Barrett et la cité de Winnipeg, les jugements de la Cour Supérieure de Manitoba, de la Cour Suprême du Canada, et du comité judiciaire du Conseil Privé d'Angleterre.

Nouvelles Politiques

La cause des écoles de Manitoba a été placée en tête de la liste de celles qui seront entendues au prochain terme de la Cour suprême, au mois d'octobre.

Lord et Lady Aberdeen ont fait la traversée sur le *Sardinian*. Ils ont été reçus à Québec par Sir John Thompson et la plupart des ministres fédéraux. Notre nouveau gouverneur-général a prêté serment lundi, et il doit se rendre à Ottawa aujourd'hui.

Le juge King, de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, a été nommé juge de la Cour suprême du Canada en remplacement du juge Patterson, décédé. Le défunt était de la province d'Ontario, tandis que le nouveau juge est du Nouveau Brunswick. Le juge Landry, juge de la cour de circuit, remplace le juge King sur le banc de la cour supérieure du Nouveau-Brunswick.

Il parait décidé que M. McIntosh, député d'Ottawa, sera nommé lieutenant gouverneur du Nord-Ouest.

La nomination du lieutenant-gouverneur de Manitoba n'est pas encore faite, mais doit l'être ces jours ci.

Le sénateur Boyd, de Saint-Jean, N. B., a été nommé lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick en remplacement de Sir Leonard Tilley. Il est irlandais de naissance et âgé de 65 ans. M. Boyd est reconnu comme un écrivain de mérite.

Les dépêches nous annoncent que l'hon. Wilfrid Laurier doit visiter Manitoba, le Nord Ouest et la Colombie.

On croît que l'hon. Peter Mitchell va hériter du siège sénatorial de M. Boyd, nommé lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

Sir John Thompson et ses principaux collègues sont en tournée politique dans l'ouest d'Ontario.

Le Monde et *La Presse*, de Montréal se déclarent tout en faveur de M. L. Z. Joncas, député de Gaspé, comme futur sous-ministre de la marine et des pêcheries.

Nous nous joignons à nos grands confrères montréalais pour recommander la nomination de M. Joncas qui a la parfaite compétence pour remplir avec distinction la position dont il s'agit.

Les honorables Messieurs Foster et Angers laisseront Ottawa lundi pour la Colombie Anglaise.

L'EMPLOI DU TEMPS

(*Suite et fin.*)

Il n'existe pas un métier qui n'offre ses chances d'avancement, mais il faut y mettre de l'assiduité et de la réflexion. Pourquoi ne pas ambitionner l'honneur et l'avantage d'être l'un des premiers dans votre état ?

Et pourquoi les fils des ouvriers s'accoutument-ils, en attendant que leurs forces musculaires les appellent à l'atelier, à dépenser avec indifférence les belles années de leur jeune existence ? Parceque les pères et les mères croient que pour faire un ouvrier on est toujours assez savant ! Un enfant ne devrait pas ignorer qu'il lui faudra compter sur lui-même et que, pour cela, il doit s'appliquer à l'étude lorsqu'il ne travaille pas des mains, et même dans ce dernier cas, il doit chercher à faire de mieux en mieux, afin d'atteindre au sommet, car il y a des sommets pour toutes les classes de la société. Nous rencontrons partout de ces jeunes gens que la misère a brusquement assailli à la suite d'un malheur de famille, et qui ne sont propres à rien parcequ'ils ont négligé en leur temps d'apprendre quelque chose. D'avance ce sont des hommes jetés à la mer.

A ceux qui ont une prédilection pour un genre spécial d'études, je dirai : poursuivez jusqu'à ce que vous soyiez devenus maître de cette spécialité. Sans compter sur un triomphe immédiat, sachez comprendre que le temps bien employé est une garantie du succès définitif. Ne vous laissez pas entraîner par les mille distractions qui vous environnent ; ne cueillez de ces amusements qu'un bouquet, par ci, par là, et n'allez pas tenter de réunir à la fois toutes fleurs du parterre dans votre main ; il y en a pour tout le monde, n'en prenez qu'une part raisonnable. Vous devez tendre à un objet unique—vous instruire—n'allez pas vous attarder en chemin à cause de trop de futilités, et ne prenez pas plusieurs routes à la fois. Le monde, examiné de près, vous convaincra que la différence entre l'habile homme et le maladroit, le fort et le faible, a le plus souvent sa cause dans le sens du proverbe : qui trop embrasse, mal étreint. Fixez-vous un but, puis allez courageusement ! Les " chances," les circonstances accidentelles, si elles vous sont un jour favorables vous aideront sans doute, mais ne comptez pas là-dessus. D'ailleurs, n'étant pas armé pour le succès, vous gâteriez tout par la suite, en attendant une seconde manne qui ne viendra pas. J'ai gagné cent louis par hasard ; je les gaspille ; les ayant amassés par le travail, je les conserve.

Ne nous figurons pas qu'il est trop tard pour commencer, quoique

Le temps perdu ne revient pas !

comme s'exprime le chansonnier. Les hommes qui ont commis l'imprudence de perdre les premières années de leur vie peuvent encore espérer du bien d'une réforme sérieuse dans le régime de leurs occupations. L'histoire nous montre maints exemples de gens qui ne s'avisèrent qu'à un âge assez avancé de cultiver certaines branches des sciences ou de s'exercer aux industries ou à l'art d'écrire. Malherbes et La Fontaine sont connus. Cowper, poëte anglais, avait cinquante ans lorsqu'il publia son premier volume. Burke ne put se révéler comme orateur qu'à l'âge où la plupart des hommes penchent vers le repos de la vieillesse. Cicéron, Milton, Dryden, Humbold, Brewster, ont manifesté leur génie vers la fin de leur carrière, ce qui fait dire à un auteur : la maturité de l'intelligence est comme le soleil, elle resplendit plus majestueusement à son déclin qu'à son aurore.

Combien d'autres ont attendu de longues années sans perdre l'espoir ! et qui osera dire que ces années d'attente, si bien remplies par le travail, ne représente pas la plus grande somme de bonheur qui se puisse acquérir en ce monde ? Le succès ne serait-il pas venu couronner l'œuvre de leur persévérance que ces travailleurs eussent été payés au centuple de leurs fatigues, car, avec la conscience du devoir accompli, avec le souvenir du noble amusement que procure l'étude, et avec la satisfaction de s'être tenu éloignés de l'ennui, ils peuvent regarder dans le passé sans craindre d'en évoquer des regrets.

Souvenez vous de bien employer votre temps, dit Saint-François de Sales, il n'y a rien qui fasse mériter tant d'honneur, de réputation et de bonheur que de ne point trop s'amuser.

Le courage, cette qualité si vantée, mais si peu comprise, le courage se retrempe dans le travail assidu. Son élément naturel, c'est l'activité. Tel est doué de beaucoup de courage qui finit par ne rien valoir s'il s'abande avec des indifférents ou des paresseux. Tel au contraire, qui est assez mal partagé sous ce rapport, qui se régénère en adoptant des habitudes laborieuses. Le courage est semblable au poids de l'horloge : il tend continuellement à descendre et il faut sans cesse le remonter, autrement, la machine entière s'arrête et devient inutile. D'après l'ordre qui nous vient d'en haut, il n'en saurait être autrement. La condamnation au travail est d'abord une punition, mais ensuite elle nous procure la consolation. L'emploi du temps ! vaste sujet de pensées, et qui touche à tout. Indiquez nous l'endroit de la création qui nous enseigne à nous arrêter ! Tout marche, s'agite, élabore, gravite autour de nous et atteint un but marqué d'avance, sans passer par l'état de stagnation dans lequel l'homme cherche constamment à se réfugier. Pourquoi serions-nous seuls à méconnaître la loi commune ? N'avons-nous pas des ressources enfouies ; n'avons-nous pas des forces latentes qui nous convient à l'action ; des espérances qui demandent un aliment ? N'avons-nous pas notre dignité d'homme à préserver ? Quel est celui qui dira qu'il ne peut employer son temps tel que prescrit ? Le poète Young disait : nous aurons l'éternité entière pour nous reposer ; de quel moment n'aurons-nous pas à rendre compte ? demandez cela aux morts qui le regrettent ; ô temps plus précieux que l'or ! les fous, qui se croient sages, le sentent peser sur eux comme un fardeau de plomb, parce qu'ils ignorent les consolations que tu peux leur apporter.

Prenons donc de l'empire sur nous-mêmes ; sachons nous gouverner par respect pour notre mission ici-bas, pour notre bien être personnel et pour n'avoir pas à nous reprocher un mauvais usage de la liberté dont Dieu a été prodigue envers nous. L'espérance accompagne les pays des mortels laborieux. Le désespoir coudoie ceux qui gaspillent l'inappréciable richesse du temps. Celui qui ne redoute pas de consacrer plusieurs heures par jour à économiser cette richesse fera des miracles dont s'étonneront ceux qui se reposent durant la moitié de leur vie active.

Voyez les écrivains canadiens dignes du nom ; ils nous donnent à la fois l'exemple du travail, du patriotisme et du désintéressement, car ils sont toujours sur la brèche, éclairent notre population et ne retirent point d'argent de leurs œuvres. Qui sont-ils ? Des prêtres chargés d'un ministère pénible, fatigant et presque sans trève ; des hommes de profession, courbés la plus grande partie de la journée sur les livres de loi et des dossiers poudreux ; des employés qui pourraient se contenter de suivre leur bureau et toucher leur salaire—mais aucun d'eux ne se retranche derrière ces excuses, toutes bonnes qu'elles soient. Les heures qu'ils dérobent à leurs récréations nous valent ces agréables ouvrages, ces amas de renseignements imprimés qui circulent dans le peuple et font à la fois son orgueil et sa gloire. Comment Garneau a-t-il pu écrire son histoire du Canada, lui qui gagnait le pain de sa famille en exerçant la profession de notaire ? Il a laissé un mémorable exemple à la jeunesse en lui montrant que l'homme qui sent quelque chose s'agiter en lui peut et doit conduire à bonne fin une entreprise utile, pourvu qu'il sache s'y dévouer, épargner les miettes de son temps et ne jamais pactiser avec les nonchalances des amis dont le nombre est, hélas ! si grand.

Un excellent moyen de faire usage du temps et de nous tenir en garde contre nos faiblesses, est la lecture, la lecture saine, instructive et poursuivie avec ordre. Savoir lire profitablement est presque une science. Dans notre pays, déjà en possession de plusieurs belles bibliothèques, le champ est ouvert aux curieux ; cependant qu'ils y entrent avec précaution, sans jamais perdre de vue le motif qui les dirige, en un mot qu'ils travaillent en lisant un livre comme un avocat qui consulte un dossier. Notre nation n'a pas autant besoin de lire beaucoup que de lire attentivement les pages où sont renfermées les vérités sans lesquelles le nom canadien-français serait lettre morte.

Quoi de plus beau, de plus propre à élever l'esprit, à former le cœur que ces amis intimes—les bons auteurs—qui nous parlent en tête-à-tête, se promènent à nos côtés, nous expliquent les événements dont se compose l'histoire et qui, toujours et partout, sont de nos joies, de nos peines et de nos espérances ! Par malheur, ceux qui aiment à lire sont sujets à se fourvoyer ; la multitude des lectures est plutôt une dissipation qu'un renseignement. On ne saurait trop citer les opinions des hommes éclairés sur cette matière ; en voici encore une : la valeur des connaissances que vous avez acquises ne consiste pas dans la quantité mais dans l'emploi que vous savez leur donner ; autrement, il suffirait de lire au hasard ce qui vous plaît par caprice : ce ne serait pas employer votre temps mais simplement vous amuser.

Un nombre infini de questions réclament notre sollicitude. A chacun la tâche de choisir la part qui lui en revient et de s'y arrêter résolument. Quand nous n'apprendrions que notre langue, la chose en vaudrait encore la peine.

Nous, Canadiens, nous n'avons pas le droit d'être oisifs. Ce mal ne nous est pas venu par héritage ; il est parmi nous d'implantation récente. Fils des infatigables colons de la Nouvelle-France, nous jouissons des fruits de leurs glorieux travaux et nous sommes engagés d'honneur à ne pas nous endormir sur des lauriers vaillamment conquis en notre nom. Il y a cent ans, le fils du duc de Lévis (Lévis, lieutenant de Montcalm), lançait à la tribune un mot qui a fait le tour du monde : " noblesse oblige," et c'est parfaitement le mot qui nous convient. Montrons-nous dignes de cette noblesse du travail qui caractérise nos pères et remonte à près de trois siècles.

Par les liens du sang, nous tenons de la France ce tempérament léger qui semble, au premier abord, contraster défavorablement avec celui des autres peuples qui habitent le Canada, cependant les Français, au moins aussi légers que nous, n'en sont pas moins des travailleurs intrépides ; lorsque l'on fait à chaque nation la part qui lui revient dans les patientes découvertes dont s'énorgueillit l'humanité, l'on accorde volontiers la palme à notre ancienne mère-patrie. Le génie de la race n'est pas éteint en Canada, Dieu merci ! Chacun de nous a pour devoir de le cultiver et de lui donner le plus d'éclat possible ; soyons-en fiers, montrons-le partout, rendons-nous dignes de lui ; que le travail soit parmi nous une chose honorable, comprise, considérée ; le fond est excellent, mais le travail nous est trop peu familier.

Autour de nous s'agitent des populations industrieuses et instruites qui nous disputent le sol de nos ancêtres, et qui nous engloutiront si notre jeunesse persiste dans son rôle d'indifférence, de mollesse et de lenteur, au lieu de se précipiter vers le travail, l'étude et les réflexions sérieuses. Les populations qui nous environnent possèdent l'instinct de l'emploi du temps ; elles sont avides d'instruction ; elles lisent et méditent—c'en est assez pour leur donner un jour l'ascendant redoutable que nous leur laissons déjà prendre en divers endroits. Soyons sur nos gardes ! La jeunesse se croit vaillante—mais aux yeux de l'observateur, elle est trop souvent futile. Franklin disait : je ne conçois pas qu'un vide puisse se tenir debout.

En présence de cette marée montante des talents et du travail des autres races, il n'y a pas de temps à perdre. Hâtons-nous de nous ménager des issus, des portes de dégagements, des ressources pour l'avenir, et un avenir prochain ! Quel est celui qui n'a pas honte d'avoir quarante ou cinquante ans sans avoir fait sa marque, n'importe dans quelle classe de la société ! Les regrets sont plus nombreux parmi nous qu'on le pense généralement—et c'est à cause de la paresse des premières années, les bonnes années, les années gaspillées, perdues, et qui ne reviennent pas.

Notre destinée est entre nos mains. Vauvenargues disait : on n'est pas né pour la gloire lorsqu'on ne connait pas le prix du temps.

Ce qui est vrai pour les individus l'est, en ce cas, pour les nations. La lutte n'est jamais finie ; elle recommence sans cesse, et toujours sous une nouvelle forme. Malheur à ceux qui se reposent, même au lendemain d'une victoire, ils préparent des renforts à l'ennemi. Tous les instants doivent être mesurés, mis à profit et placés sans relâche du côté de notre cause, à notre crédit, à notre avoir. Un peuple est capable à la rigueur de calculer ses chances d'avenir une montre à la main et les yeux fixés sur ceux de ses enfants qui travaillent.

Notre destinée étant entre nos mains, nous n'aurons de plainte à porter contre personne si nous nous laissons écraser par le travail et l'activité de nos concurrents. Malheur aux vaincus !

BENJAMIN SULTE.

" LA MINERVE "

La *Minerve* entre dans sa soixante et sixième année. C'est le plus ancien journal français de la province de Québec.

Nous nous unissons au *Courrier de Saint-Hyacinthe* pour lui faire nos souhaits dans les termes suivants :

La *Minerve* a joué un rôle efficace dans le passé ; elle a pris part à toutes les grandes batailles politiques et religieuses dont notre pays a été le théâtre. Dans la belle région qu'elle habite elle a rendu et peut rendre des services signalés, en combattant vigoureusement toutes les idées malsaines qui grouillent au sein de l'importante cité de Montréal, et en se faisant le porte-étendard de ce qu'on pourrait appeler le parti catholique contre l'hydre du radicalisme et de la libre-pensée. Son nom seul est un drapeau et qu'elle ne laisse pas à d'autres l'honneur de défendre les bons principes. Elle a une tâche difficile et rude à remplir, nous le savons, car elle habite un milieu qui, travaillé en tous sens par des journaux à idées fausses, et à la morale relachée, a besoin qu'on le dirige dans le sentier des saines doctrines et qu'on lui serve une littérature fortifiante pour l'esprit et pour le cœur.

Nous souhaitons donc à la *Minerve* de poursuivre énergiquement la mission qui lui est dévolue, et, en luttant constamment pour extirper les mauvais germes, elle se maintiendra à la hauteur des circonstances—et répondra à ce que le clergé et le peuple sont en droit d'attendre d'elle, vû la position qu'elle occupe dans le pays.

PAROLES ADMIRABLES

Ce que dit le " Canada Presbyterien "

" La réception faite à M. Laurier et celle qui attend Sir John Thompson prouvent, dit le *Canada Presbytérien*, que la population d'Ontario n'a aucun préjugé contre un homme à cause de sa croyance religieuse. Quand nous disons " la population d'Ontario " nous exceptons, va sans dire, les démagogues qui cherchent la popularité, l'argent, la clientèle ou le patronage en exploitant constamment les haines et les préjugés de sectes. Il y a des protestants dont tout le protestantisme consiste à haïr les catholiques et à tirer partie de l'aversion séculaire que les protestants ressentent pour la papauté. Et, il existe des catholiques dont tout le catholicisme est la haine du protestant. Mais ces deux classes ne sont pas la population d'Ontario. Elles n'en forment heureusement qu'une minime fraction. La grande majorité est tolérante et dit : Que tout homme adore Dieu à sa manière, pourvu qu'il n'empiète pas sur les drois et les libertés d'autrui.

" Telle est l'attitude qu'à toujours prise le presbytérianisme, et les vrais adeptes de cette Eglise, cléricaux ou laïques, n'ont jamais songé à en prendre une autre. L'Eglise presbytérienne n'a jamais demandé pour les siens des faveurs publiques pour des raisons de secte et jamais elle n'a refusé justice à un homme qui se prosterne devant un autel autre que le sien."

Il nous est on ne peut plus agréable de traduire ces bonnes paroles et de les communiquer à la population française du Canada. Il s'en échappe des leçons dont nous pouvons tous faire notre profit, et aussi, une nouvelle preuve qu'il y a dans ce pays assez d'hommes de bonne foi et de bonne volonté pour que la vie commune ne soit pas un fardeau.

—*Le Monde.*

Nouvelles Religieuses

Le T. R. P Allard, O.M.I., V.G., est arrivé de Selkirk hier. Le Rév. Père souffre encore d'une attaque de rhumatisme inflammatoire.

Sa Grandeur Mgr Durieu est arrivé au palais archiépiscopal ce matin. Sa Grandeur partira pour New-Westminster, C.B., demain.

M. l'abbé A. Giroux est revenu la semaine dernière de la province de Québec. M. Giroux est parti pour sa nouvelle paroisse de Saint-Joachim de LaBroquerie.

M. l'abbé Turcotte, curé de Deloraine, désire remercier toutes les personnes qui ont bien voulu l'aider à son bazar en lui envoyant de splendides objets. Ce bazar aura lieu les 18, 19, 20 et 21 octobre prochain. Tous sont respectueusement invités.

Par décision de Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

MM. J. O. Dubois, vicaire forain du vicariat No. 10 ; P. Peltier, curé de Saint Félix de Valois ; J. Lévêque, curé de Sainte-Sophie ; S. Laporte, curé de Sainte-Emélie de l'Energie.

L'évêque de la Terre de Rupert, M. Machray, a été choisi par le Synode anglican, réuni à Toronto, comme primat de l'Eglise d'Angleterre au Canada. Il aura le rang d'Archevêque.

L'on télégraphie ce matin que le Rév. M. Paul Stanislas Larocque, curé de la cathédrale de Saint-Hyacinthe, Qué., a été nommé évêque de Sherbrooke, succédant ainsi à feu Mgr Racine. Le nouveau titulaire est âgé de 47 ans.

M. l'abbé Palin d'Abonville, supérieur du Collège Canadien à Rome, laissera Montréal samedi pour aller reprendre son poste dans la Ville Eternelle.

Le Rév. M. Etienne Blyth, doyen du clergé de Valleyfield, ancien curé de Sainte-Martine, a célébré jeudi ses noces de diamant, c'est à-dire le 60me anniversaire de son ordination à la prêtrise. M. Blyth est né le 1er mars 1810 et a été ordonné prêtre par Mgr Lartigue le 21 septembre 1832.

Voici les changements que Mgr l'Evêque de Saint - Hyacinthe vient d'effectuer parmi les curés et les vicaires du diocèse :

MM. J. A. Gravel, V. G., curé à Belœil.
J Jodoin, curé à Saint-Grégoire.
L R. Boivin, curé à Acton.
T. Guertin, curé à Dunham.
R. Desnoyers, curé à Bedford.
N. Angers, curé à Adamsville.
F. Codère, curé à Saint-Alphonse.
J. C. Blanchard, curé à Saint-Ignace.
J H. Nadeau, curé à Saint-Mathias.
G. Gaudreau, curé à Saint-Sébastien.
P. Boulay, curé à Clarenceville.
L. A. Dutilly, vicaire à la Présentation.
P. E Noiseau, vicaire à Sorel
J. H. Beaudry, vicaire à Saint-Pie.
F. Labonté, vicaire à Sainte Marie.
S. Caron, vicaire à Saint-Athanase.
J. H. Larivière, vicaire à Saint-Hilaire.

MM. C Poulin et A. D. Limoges se retirent du ministère curial pour raison de santé.

La communauté des Sœurs de la Providence vient d'être bien éprouvée par la perte de la Sœur Saint-Zotique, née Agathe Sénée, une des sept fondatrices de cette importante institution.

La défunte était âgée de 87 ans et comptait cinquante années de vie religieuse.

Cette mort réduit à deux le nombre des compagnes de la mère Gamelin qui vivent encore aujourd'hui : Sœur de l'Immaculée-Conception, 74 ans, et Sœur Marie des Sept Douleurs, 73 ans.

Les Petites Sœurs des Pauvres viennent de perdre leur supérieure générale, Mère Marie Augustine de la Compassion.

M. l'abbé Aubry, curé à Saint-Jean, Qué., depuis vingt-cinq ans, quittera cette paroisse aujourd'hui.

La maladie le force de se retirer à l'hospice des Sœurs de la Providence, à Sainte-Thérèse.

M. Aubry a soixante-trois ans.

Un correspondant écrit de Rome :

Je ne voudrais pas quitter le Vatican sans conter une anecdote d'un caractère poétique et touchant, qui a, de plus, le mérite de montrer à quel point la personne du Saint-Père est un objet de vénération pour les catholiques fervents.

Sachant que, du temps de son prédécesseur, il s'est fait un véritable commerce de vêtements ayant appartenus à Pie IX, le Pape actuel ne cède que très difficilement aux sollicitations de ce genre. Léon XIII n'est pourtant pas intraitable, quand il a la certitude morale qu'il ne s'agit pas de quelque arrière-pensée de spéculation. Certaines personnes offrant à cet égard toutes les garanties voulues peuvent, j'en ai l'assurance, obtenir les faveurs dont les fidèles sont admis à bénéficier, quand ils inspirent eux-mêmes toute confiance.

Mais ignorant ces choses,—ne sachant pas d'ailleurs, vraisemblablement, à qui s'adresser,—une jeune catholique, désireuse d'avoir à tout prix quelque objet ayant appartenu à Léon XIII, a eu recours à un stratagème hardi. De ses mains pieuses, elle a confectionné une calotte blanche en tout semblable à celles que porte le pape Picci ; à l'un des pèlerinages de cette année, elle s'est approchée du Saint-Père et l'a supplié d'échanger sa calotte contre celle qu'elle lui tendait en tremblant.

Et comme Léon XIII était hésitant, la pieuse jeune fille, cédant aux irrésistibles impulsions de son ardente piété, fit elle-même la substitution tant souhaitée, d'un mouvement si rapide et si visiblement inspiré par la ferveur de sa foi, que le Saint-Père n'eut pas la force de formuler un seul reproche, sourit paternellement et lui donna sa bénédiction......

UNE PLAIE SOCIALE

Le brave ouvrier qui, en rentrant chez lui, le samedi soir, remet à sa femme le produit intégral de sa semaine de travail, et la vaillante ménagère qui, ainsi constituée la trésorière de l'établissement familial, a su si bien conduire son modeste budget qu'elle ne doit rien à personne, pour le passé et qu'elle a toute la paie du mari pour faire face aux besoins de la semaine suivante, forment un ménage modèle que nous voulons donner comme exemple à suivre par tous nos ménages ouvriers et — pas mal de ménages d'un rang plus élevé dans la société.

La plaie sociale qui ruine tant de pauvres gens, bien intentionnés au début, c'est le crédit, mal compris, mal appliqué, mal conduit.

Voici un ouvrier qui a pris la mauvaise habitude de vivre sur son travail de la semaine. Pour cela, il lui faut du crédit chez son épicier, chez son boucher, etc. Elevé honnêtement par des parents honorables, il paie régulièrement, au début, tous les samedis, dès qu'il a reçu sa paie. Puis arrivent quelques jours de maladie, de chômage ; il est forcément en retard vis-à-vis ses fournisseurs ; ces derniers, confiants dans sa régularité précédente, ne font pas trop de difficulté de lui avancer encore les choses nécessaires pendant quinze jours. Le travail repris, la mauvaise habitude de ne payer qu'à la fin de la semaine devient une nécessité, puisque l'argent manque. Mais il reste des arrérages ; on paie à peine le courant ; l'hiver est arrivé qui exige l'achat de charbon, de vêtements plus chauds ; bref, au lieu de se libérer, il s'endette encore plus. Bientôt les fournisseurs se lassent, deviennent plus circonspects, refusent même de vendre à crédit.

Alors, on va chez le voisin, se promettant naturellement de payer les vielles dettes dès qu'on le pourra Bientôt le voisinage n'offre plus de ressources à exploiter à crédit. Le mois de mai arrive, on déménage et l'on s'en va dans un quartier éloigné où les créanciers perdront de vue le débiteur honteux.

Mais la honte des dettes disparaît à la longue. On s'habitue à faire des dettes chez ses fournisseurs sans songer aux moyens de les payer, et l'on devient peu à peu ce que l'on appelle vulgairement une mauvaise paie, et ce qui est en réalité, un malhonnête homme. C'est le premier pas franchi dans la voie de la malhonnêteté, et du moment où l'on a perdu le sentiment de l'obligation de payer ses dettes, on est mûr pour la carrière de l'injustice, de la débauche et du vol.

La naissance et le développement de cette plaie sociale sont dûs autant à l'imprévoyance du fournisseur qu'à la mauvaise volonté du consommateur. Si les épiciers, marchands, bouchers, etc., voulaient prendre les moyens nécessaires, il y a tout lieu de croire que la race des mauvais payeurs diminuerait considérablement. De commerçant à commerçant, le crédit est une nécessité ; il a d'ailleurs sa garantie dans le fait que le détailleur, à qui l'on a fait crédit, doit posséder encore l'article vendu et est, par conséquent, d'autant plus riche et responsable. Tandis que, de marchand à consommateur, le crédit n'est généralement qu'un abus. L'article vendu se consomme, disparaît et n'est plus représenté par aucune valeur palpable.

Nous considérons, par conséquent, comme comprenant clairement leur devoir et leur intérêt tous ceux qui cherchent les meilleurs moyens de remplacer le crédit par la vente au comptant. Ce qui fait d'ailleurs que sur cent marchands, il n'y en a guère plus d'une dizaine à faire fortune, c'est la trop grande extension du crédit.

Choses et Autres

M. Michel Benoit, autrefois de Saint-Boniface, vient d'être nommé gérant de la Banque Nationale, à Montréal.

Les journaux de Québec annoncent qu'un M. Fafard, marchand de Saint-Roch des Aulnaies, disparu depuis vendredi de la semaine dernière, a été retrouvé samedi dans un bois, à Saint Joseph de Lévis.

Il était attaché à un arbre et dans un état des plus critiques, exténué de fatigue et épuisé de froid et de faim. On ignore le nom des auteurs de cet horrible attentat.

Fafard s'est fait voler $800

L'hon. sénateur Tassé écrit de Chicago à *La Minerve* dont il est le directeur, qu'il doute beaucoup que la date de la clôture de l'exposition soit changée. " Il est possible, dit-il, que la clôture officielle faite, l'exposition reste ouverte quelques semaines encore. Les exposants ne paraissent pas d'humeur, en général, à camper ici plus longtemps qu'il ne faut, et les principaux officiers, après avoir accompli une tâche herculéenne depuis des mois, sont à peu près rendus. Le président Higginbotham disait l'autre jour qu'il ne recommencerait pas pour un million de piastres la besogne qu'il aura achevée dans quelques semaines."

Demain, le 28 courant, à Sainte-Anne-des-Chênes, M. Eugène de Margerie, fils de M. Amédée de Margerie, l'éminent doyen de la faculté catholique des lettres à Lille, France, épouse Melle Bélona Généreux, fille de M. Alfred Généreux, de Sainte-Anne.

M. Théophile Paré, député à l'assemblée législative, servira de témoin au marié.

M. de Margerie est propriétaire de la ferme Sainte-Amélie, à Sainte-Anne.

Tous nos souhaits de bonheur et de prospérité à notre ami ainsi qu'à sa jeune épouse.

Le 5 courant, à Pincher Creek, Nord-Ouest, M. Jean-Charles Routhier, fils de l'hon juge Routhier, a épousé Melle Elodie Pelletier. Le Rév. Père Lacombe, O.M.I., a béni cette union. L'hon. juge Routhier servait de père à son fils.

Melle Pelletier habitait autrefois le Nouveau-Brunswick, mais depuis quelques années, elle résidait avec son beau-frère, M. Geo. Levasseur, l'un des plus riches ranchers de l'ouest.

M. Jean-Charles Routhier cultive lui-même une ferme considérable.

Le feu a détruit huit maisons, jeudi dernier, à Sillerie, près Québec. On a sauvé l'église et le presbytère. Les pompiers de Québec ont été appelés. Les pertes sont évaluées à $30,000.

Nos échanges de Québec annoncent que M l'abbé Laflamme, recteur de l'Université Laval, a reçu du gouvernement des Etats-Unis, une lettre par laquelle on lui demande de vouloir bien envoyer M. Allard à Washington, que le gouvernement paiera tous ses frais.

Il se pourrait bien que le gouvernement américain achetât le secret de la trempe du cuivre.

On prête à l'empereur d'Allemagne l'intention de se faire couronner à Berlin au mois de décembre prochain.

Il n'y a pas eu de couronnement au moment où Guillaume II est monté sur le trône, et cette cérémonie amènerait autour du jeune empereur tous les princes de l'empire ou les alliés de l'Allemagne.

On lit dans l'*Echo de l'Ouest* :

Vendredi dernier, notre sympathique compatriote et ami, M. Berthiaume, député - sherif à West Spencer, Wis., était allé faire une promenade en bateau, en compagnie de quatre de ses amis sur le Mud Lake, près de la rivière Deer, quand tout à coup un orage épouvantable éclata, faisant chavirer l'embarcation. Quatre des occupants furent assez heureux pour saisir le bateau et s'y cramponner ; quant à notre infortuné compatriote il fut moins heureux et se noya. Son corps a été retrouvé le lendemain. M. Berthiaume était un jeune homme universellement aimé et estimé, ayant devant lui un très bel avenir. Il laisse pour déplorer sa mort une jeune femme née Langevin, de Red Lake Falls, et un enfant. Il était le fils de M. Louis Berthiaume, un des premiers pionniers du Minnesota, et frère de M. John Berthiaume, bijoutier de West Superior.

Le général Le Mouton de Boisdeffre a été nommé chef de l'état-major général de l'armée française, en remplacement du général de Miribel récemment décédé. Le général de Boisdeffre remplissait déjà les fonctions de sous-chef d'état-major général, sous la direction du général de Miribel.

PERSONNEL

M. Charles Benoist, lieutenant de vaisseau, qui a visité Manitoba et le Nord-Ouest, a repris la route de France.

M. O. Lanctot est arrivé de Minneapolis la semaine dernière. M. Lanctot résidait à Winnipeg il y a une dizaine d'années.

L'hon. sénateur Bernier et l'hon. juge Dubuc sont revenus mardi d'un voyage à Saint-Claude, Man.

M. J. Emile Gauvin, typographe, est arrivé de Saint-Paul, Minn, pour de nouveau se fixer au milieu de nous avec sa famille.

M. l'abbé Elie Rocan, secrétaire de Mgr Taché, et son frère, M. X. Saucier, sont revenus vendredi de Chicago.

M. Alphonse Côté, de Winnipeg, est allé à Chicago.

M. Alfred Versailles, étudiant en médecine, est revenu de son voyage en province de Québec.

Madame S. A. D. Bertrand est arrivée de Montréal vendredi.

—" De Québec à Victoria," le dernier ouvrage de l'hon. juge Routhier, est en vente chez M. M. A. Kéroack, volume de 392-in-8. Très bien imprimé. Prix $1.00. 4i

Chronique Locale.

—M. James Furner est allé résider à Winnipeg.

—La vacance des cours de justice expire samedi.

—M. J. B. Lauzon fait transporter son étal de boucher sur sa propriété en face de la forge de M. Joseph Buron.

—La bâtisse connue sous le nom d'*Hôtel National* est transportée sur un autre terrain. M. J. E. Cyr est le propriétaire.

—Environ deux cents chars de blé nouveau passent chaque jour à Winnipeg en route pour les élévateurs de Fort William.

—M. W. M. Ronald, ci-devant de la maison Porter & Ronald, de Winnipeg, ouvre en cette ville un magasin de quincaillerie en gros.

—Un bazar commencera à Winnipeg le 13 novembre et se continuera jusqu'au 18. Les recettes iront au profit des écoles catholiques

—Perdu il y a eu samedi huit jours, un billet de banque de $10.00, depuis l'étal de M. J. B. Lauzon, jusqu'au bureau de poste. Récompense à qui le rapportera au propriétaire, M. J. C. Desgagnés.

—M. C. Marcoux est à construire une maison pour M. Cham Grégoire, sur un terrain qui a été acheté de la Corporation Catholique Romaine de Saint-Boniface. M Grégoire laissera Lorette dans une quinzaine de jours.

—L'hiver—Voici les grands froids qui nous arrivent. Nous ne pouvons rester sans feu et pour cela, il nous faut du bois et du charbon que nous pouvons acheter à bon marché, chez C. A. Lemieux, ancienne maison C. D. Anderson & Cie, 245, rue Principale, Winnipeg.

—A Letellier, le feu a détruit la résidence de M. Frs Dumont, la semaine dernière. Pertes couvertes par les assurances. Quelques jours auparavant, M. Geo. Desrosiers perdait par la même cause sa maison et sa boutique de forge. Pas d'assurance. M. Desrosiers a commencé les travaux de reconstruction, et M. Dumont en est sur le point.

—Avantages extraordinaires d'acheter des marchandises sèches, hardes-faites, chaussures et fourrures à bon marché.

Voulant liquider mon stock sous le plus court délai, les marchandises seront offertes à réduction de vingt à quarante pour cent. Profitez de cet avantage le plus tôt possible pour faire vos achats d'automne et d'hiver, car le stock peut être vendu en bloc d'un jour à l'autre.

F. E. VERGE, Saint-Boniface.

—L'Hôpital Saint-Boniface offre ses bien sincères remerciements à la compagnie de la Baie d'Hudson, à MM. R. Withla & Cie et F. Cloutier pour la générosité avec laquelle ils ont bien voulu faire don à cet établissement de magnifique coton pour draps et taies d'oreillers, couvertes, etc., pour aider à monter les 75 lits environ qu'il y aura en plus dans la nouvelle bâtisse ; à M. le préfet du pénitencier, pour un splendide lot de légumes ; à Melle E. Mager, MM. P. Gosselin, M. Rocan, Todd, de Saint-Vital, Mme Jolibois, de Saint-Norbert, pour légumes, fruits, etc. ; à Mme H. Miller, de Winnipeg, et M. D. Flett, pour poules d'eau et canards sauvages ; à M. Landon, pour quatre bancs de jardin ; à plusieurs dames de Winnipeg, qui procurent souvent aux pauvres malades une agréable distraction en leur apportant de fraîches et odorantes fleurs ; à Mme le Dr Yeoman, qui a bien voulu y joindre une collection d'images cartonnées avec mottos choisis, pour charmer les longues heures de la journée d'un convalescent ; à MM. O'Gilvie & Cie, pour un chèque de $50 qu'il vient d'envoyer.

MARIAGE

FAUBERT-THÉROUX — A Saint-Hyacinthe de LaSalle, le 21 courant, M. J. O. Faubert, marchand, conduisait à l'autel Melle Brunelle, fille ainée de Madame Théroux.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux jeunes époux.

DECES

JODOIN—A Caledonia, dans la paroisse de Sainte-Anne, le 26 courant, à l'âge de 33 ans, Dame Alice Gimby, épouse de M. Bethléem Jodoin.

Madame Jodoin a succombé à la consomption. Elle laisse pour la pleurer un époux et 4 enfants.

A Propos d'Agriculture

CULTURE DES LEGUMES

Le but auquel les cultivateurs doivent tendre est de créer de nouvelles richesses agricoles et d'encourager davantage les industries qui empruntent à l'agriculture la matière première : par cette culture, ce serait apporter l'aisance et le bien-être dans les campagnes. Pour cela, il serait nécessaire d'introduire les cultures à la portée de tous, qui pourraient également être exploitées dans les fermes d'une petite étendue comme sur les grandes fermes.

C'est cette pensée de bien-être et de richesse à créer en faveur de la classe agricole qui doit porter les membres des cercles agricoles, des sociétés d'agriculture comme des sociétés d'horticulture à unir ensemble leurs efforts et leurs moyens d'action pour encourager d'une manière toute particulière la culture des légumes et des fruits de toutes sortes.

Un grand nombre de cultivateurs sont actuellement initiés à la culture des fruits ; il en pourrait être de même pour la culture des légumes que le moyen actuel de conservation des légumes, utilisé dans plusieurs villes, permettrait de récolter en plus grande quantité pour la consommation d'hiver qui serait plus générale, tant à la campagne que pour les villes, où les légumes sont si rares que ceux qui en font le commerce les achètent aux Etats-Unis. Sous le rapport de la vente des légumes, à l'état de conserve ou autrement, si nos marchés en étaient plus amplement pourvus, ils seraient vendus à un prix plus élevé qu'en été, pour le plus grand avantage des cultivateurs qui s'adonneraient à cette culture dont les produits seraient d'une vente immédiate et lucrative ; cette culture contribuerait aussi à améliorer davantage le sol.

La culture des légumes appropriés aux besoins de la masse de nos populations rurales tout aussi bien que celle des villes devrait être en pratique dans toutes les fermes, puisque rien ne peut y porter obstacle si nous en jugeons par les progrès réalisés à l'égard de la grande culture, par la culture des légumes alternant avec d'autres. Que le cultivateur fasse du jardinage sur une partie de sa ferme, et l'aisance s'y fera promptement sentir.

Le cultivateur, propriétaire d'une ferme d'une petite étendue pourrait largement profiter des avantages que procure la culture des légumes, tant pour l'usage de la ferme que pour la vente au dehors. La culture des légumes bien entendue serait pour ce cultivateur un acheminement vers l'aisance, car avant longtemps il deviendrait l'un des agents les plus actifs de la richesse agricole.

Tout particulièrement dans les villes, les légumes manquent sur les marchés, et ceux qui sont importés des Etats-Unis se vendent à un prix qui n'est pas à la portée de la masse de la population d'une ville. C'est pourquoi certains industriels ont recours actuellement à des moyens de conservation qui en permet la consommation plus générale. C'est pour cette raison que la grande demande des légumes à la campagne en favorise la culture sur une plus grande échelle, quoique actuellement la culture qui en est faite ne correspond pas même à la demande de ces industriels qui visent toujours à l'achat de produits de meilleure qualité en légumes de toutes sortes.

Il importe donc que le cultivateur prenne le moyen de suffire aux demandes qu'il recevra. Cette richesse nouvelle sur une ferme, loin de nuire aux autres cultures ne fera que les augmenter, et même les favoriser par un bon rendement. Ainsi le jour où ces différentes récoltes rapporteront le double de ce qu'elles produisent aujourd'hui, le prix des terres augmentera en proportion, et alors le cultivateur s'attachera à la culture du sol.

La main-d'œuvre utilisée sur la ferme sera plus largement payée, car lorsque la culture est prospère les revenus qui en proviennent sont plus considérables et permettent au cultivateur de payer un plus fort salaire à ses ouvriers.

Le début de la culture des légumes pourrait paraitre difficile et coûteux à un cultivateur propriétaire d'une ferme de peu d'étendue, en ce que parfois il manque d'engrais comme de capital. Dès qu'un cultivateur aura assez d'engrais pour commencer sa culture des légumes, la première récolte portée au marché lui procurera l'argent pour acheter les instruments indispensables à cette culture ; la seconde année, elle lui permettra d'augmenter le nombre de ses bestiaux sur la ferme, et la troisième année elle le mettra presque à son aise.

La culture des légumes ajoutera au sol un capital engrais pendant plusieurs années ; ce capital engrais produira en conséquence un capital argent par l'augmentation graduelle dans la production du grain, des plantes fourragères et des légumes. Arrivé à ce point de production toujours de plus en plus croissant, ce sera l'aisance assurée au cultivateur, de même qu'à sa famille et aussi à la main-d'œuvre à son service. Lorsque tous les champs auront été soumis au même assolement, ce sera alors la richesse. Belle et bonne richesse acquise par une culture appropriée aux besoins de la ferme qui nécessairement se ressentira de cette aisance d'une manière permanente et propre à l'attacher davantage à la culture du sol.

Pour la culture des légumes, le cultivateur devra choisir, dans le voisinage de sa maison, une pièce de terre pas trop forte, mais cependant assez argileuse pour conserver la fraicheur ; il devra, au moyen d'un labour, défoncer le sol aussi profondément que le comporte le besoin de la végétation des légumes qu'il désire cultiver.

La culture de ces différents légumes devra être faite en ligne, afin d'exécuter les façons avec les instruments aratoires tels que la charrue, le scarificateur, le rouleau, la herse, la houe qui devront remplacer le travail des bras. Le cultivateur ne devra faire à la main que les repiquages, les sarclages et les binages entre les plants et les semis serrés, tels que les oignons, les carottes, etc.

Il ne devra cultiver en pleine terre que les légumes de variétés rustiques qui n'exigent aucun arrosage. Le repiquage des plantes ne devra se faire qu'en temps de pluie pour en assurer la reprise ; les plants d'une faible végétation devront être rejetés.

Le plan de rotation à l'égard de la culture des légumes devra être comme suit : 1ère année,—forte quantité d'engrais bien consommé, pour la culture à production foliacée, choux, etc. ; 2me année,—sans fumier, culture des carottes, oignons, navets, etc. ; 3me année,—sans fumier, mais épandage de cendres, légumes à fruits secs, tels que pois, fèves, lentilles, etc. ; 4me année,—sans fumier, avoine avec trèfle ; 5me année, — trèfle excellent ; 6me année,—blé, devant terminer la rotation.

Cette terre ainsi cultivée, rentrera pendant six années dans l'assolement agricole qui par suite ajoutera à la richesse du sol par la fumure copieuse d'abord donnée, le cendrage et un ameublissement parfait par les différentes récoltes de ces six années. Le cultivateur bénéficiera à cultiver ainsi les meilleures pièces de sa ferme ; il y trouvera économie d'un côté et abondance de l'autre.

CULTIVER AVEC PROFIT

Un cultivateur qui veut obtenir tous les avantages possibles de sa culture et des industries agricoles qu'il est en voie de poursuivre sur sa ferme, ne vise qu'aux choses payantes et de manière à réaliser des économies qui lui permettront d'améliorer davantage et chaque année ses différentes cultures. Tout, sur sa ferme, sera disposé au point de vue économique ; ses bâtisses seront construites de la manière la plus utile possible, pour qu'il y ait économie dans le service régulier de la ferme à l'égard des bestiaux, tant pour la distribution de leur nourriture que pour tout ce qui pourrait contribuer à procurer plus grand profit par leur entretien, tout en étant à la fois économique.

Lorsque les travaux de culture sont faits à temps et de manière à profiter aux différentes cultures, le coût des récoltes est beaucoup moins élevé et les profits plus considérables.

Si le cultivateur pouvait se rendre compte des pertes journalières qu'il éprouve sur sa ferme par le manque de régularité et de précautions à l'égard des différents travaux de culture, il s'expliquerait facilement pourquoi l'agriculture ne paye pas.

MULVEY & ROYAL,
AVOCATS, : PROCUREURS, : ETC.
— BUREAUX : —
AUDESSUS DU MAGASIN DE MM. RICHARD & CIE,
WINNIPEG.
F. MULVEY. C. H. ROYAL.
6m 19-4

Argent a Preter
— SUR —
PROPRIÉTÉS DE VILLE ET FERMES AMÉLIORÉES.
Credit Foncier Franco-Canadien,
433 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG
J. A. McINNIS, Agent.
JOSEPH LECOMTE, Evaluateur. 3m 2-8-93

CIE DE LA BAIE D'HUDSON,
INCORPOREE EN 1670.

JOURS ENSOLEILLÉS.

Ils ont leurs charmes, mais vous savez qu'ils feraient dommage à votre teint sans le service amical de vos paravents. Les vôtres sont peut-être un peu usés, sales ou pâlis. Vous en aurez besoin de nouveaux le printemps prochain et vous paierez plein prix. Pourquoi ne pas les acheter maintenant ? La règle la plus simple et la plus parfaite de placer son argent, c'est d'acheter quand les marchandises sont à bon marché. Rappelez-vous en. Nous vendons la balance de nos paravents au PRIX COUTANT.

Peut-être êtes-vous admirateur de broderies.—De ces produits délicats de la Suisse si agréables durant l'été et qui servent aussi l'hiver ? Nous aimons les broderies dans le magasin—au printemps—mais à l'automne, c'est une autre chose. Nous avons des offres exceptionnelles à vous faire :—40 pouces de large pour robes, $2.50 la verge, valant $3.50 ; $1.75, valant $2.50 ; $1.50, valant $2.00 ; $1.10, valant $1.50. Réductions proportionnelles dans toutes les espèces.

Etes-vous abonné à notre nouveau journal des modes—FASHIONS ? Si non vous devriez l'être. Vous savez que le prix est de 50 cts par année. Vous direz que c'est bien peu de chose si la feuille vaut quelque chose. Eh bien, laissez-nous vous envoyer un numéro exemplaire à titre gratieux. Vous direz que l'abonnement vaut de $3 à $4. Nous comptons que ce journal aura un succès complet.

Magasins de la Baie d'Hudson
Winnipeg.

SI jamais vous désirez annoncer quelque article, écrivez à GEORGE P. ROWELL & CIE, No. 10, Rue Spruce, New-York.

Dr Alex. F. D'Eschambault,
DOCTEUR EN MÉDECINE.
LICENCIE DES PROVINCES DE QUEBEC ET MANITOBA.
Bureaux à sa résidence sur la rue Aubert.
Heures de Consultations :—8 hrs à 10 hrs a.m. 1 hr à 3 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.
TÉLÉPHONE No. 607. 1a 5 3 90

Hotel Grand Central
— COIN DES —
RUES DU FORT & GRAHAM
WINNIPEG.

M. THÉOPHILE TESSIER, ci-devant de L'AMERICAN, occupe aujourd'hui cet hôtel qui est si bien connu et avantageusement situé au centre des affaires.

Le public voyageur trouvera toujours le confort le plus desirable et des prix moderés.

LIQUEURS ET CIGARES DE CHOIX !
TABLES DE BILLIARD ET DE POOL.
Une visite est respectueusement sollicitée.
T. TESSIER, Propriétaire.
1a 21-6-93

SPIRITUEUX ! !
GRAND ASSORTIMENT
— DE —
VINS, LIQUEURS ET CIGARES
— CHEZ —

SATISFACTION GARANTIE.



SATISFACTION GARANTIE.

Le public en général est invité à visiter ce nouvel établissement où il trouvera un assortiment complet et varié de marchandises de première qualité.

Commandes par la malle sollicitées et expédiées promptement. 1a 10-8-92

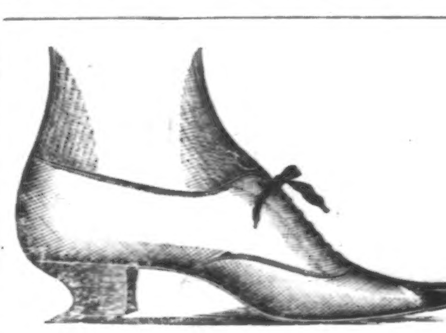
HOTEL DU CANADA
RUE LOMBARD, WINNIPEG.
Le plus ancien hôtel de Winnipeg complètement remis à neuf.
VINS, : LIQUEURS : ET : CIGARES : DE : CHOIX.
CUISINE DE PREMIÈRE CLASSE.
Prix modérés.
H. BENARD, - - PROPRIÉTAIRE.
25.11.91

— AUX —
NOUVEAUX COLONS !
Belles Fermes
— ET —
Prairies a Foin
A VENDRE
A Bas Prix,
— A —
Sainte-Anne des Chênes,
LaBroquerie,
Saint-Norbert et
Sainte-Agathe.

Payables par versements annuels
DE 7 A 8 ANS.
Avec intérêt de 7 pour cent.

Pour plus de renseignements et une liste de ces terres, s'adresser à

E. G. CONKLIN,
315 Rue Principale,
jno 17-5-93 WINNIPEG.



Je viens de recevoir un nouveau lot de
—: 90 PAIRES :—
DE CES
FAMEUX SOULIERS A $2
Déja si bien connus de nos pratiques.

C'est sans contredit le meilleur soulier et le plus fin pour le prix qui se soit encore vu à Winnipeg.

POUR
3
JOURS

SAMEDI, LUNDI ET MARDI, nous donnerons une bouteille de vernis soit GILT EDGE ou WHITE EGG aux Dames qui achèteront une paire de bottines ou souliers de $2 50 ou au-dessus.

Profitez de l'Occasion.

RICHARD BOURBEAU
360 Rue Main,
WINNIPEG. 14.6

Eau Minerale de St. Leon !
Eau Minerale de St. Leon !
Eau Minerale de St. Leon !

Sherry de Californie !
Port de Californie !
Claret de Californie !

Vin de Coca d'Armbretch !
Vin de Coca d'Armbretch !
Vin de Coca d'Armbretch !

Nous recommandons particulièrement ce vin de Coca à ceux qui souffrent de débilité générale et de maladies nerveuses, essayez-en une bouteille et vous nous remercierez de l'avis.

RICHARD & CIE
365 RUE MAIN,
WINNIPEG.



D. DAOUST,
263 AVENUE DU PORTAGE, WINNIPEG
TÉLÉPHONE No. 287.

M. D. Daoust se charge de transporter toute personne qui voudra bien lui donner son patronage aux taux suivants :—

Une seule course	$1 00
Pour une noce de	$3 00 à 5 00
Baptême	2 00
Enterrement	3 00
A l'église et retour	2 00
A l'opéra et retour	2 00
Au bal et retour	2 00
A la gare ou en en venant	1 00

RAPPELEZ-VOUS DE L'ADRESSE :
263 Avenue du Portage,
1a 17-5-93 Téléphone No 287.

BANQUE IMPERIALE DU CANADA.

CAPITAL AUTORISÉ - $2,000,000.00
CAPITAL PAYÉ - - - - 1,940,607.00
FONDS DE RESERVE - 1,020,292.00

DIRECTEURS :
H. S. Howland, Prés. T. R. Merritt, V.-Pr. William Ramsay, Robert Jaffray, T. R. Wadsworth, Hugh Ryan, T Sutherland Stayner.

BUREAU PRINCIPAL : TORONTO.
D. R. Wilkie, caissier : B. Jennings, asst. caissier ; E. Hay, inspecteur.

SUCCURSALES DANS ONTARIO :
Essex. Niagara Falls. Sault S. Marie.
Fergus. Port Colborne. St. Thomas.
Galt. Rat Portage. Welland.
Ingersoll. St. Catharines. Woodstock.
TORONTO.. { Cor. Wellington St. & Leader Lane. Yonge & Queen Sts. Yonge & Bloor Sts.

SUCCURSALES AU NORD-OUEST :
Winnipeg, Man .... C. S. Hoare, Gérant.
Brandon, Man.......... A. Jukes, "
Calgary, Alta............ S. Barber, "
Portage-la-Prairie...... N. G. Leslie, "
Prince-Albert, Sask.... J. E. Young, "
Edmonton, Alta......... G. R F. Kirkpatrick, "

Intérêt accordé au taux courant dans les caisses d'Epargnes et pour dépôts spéciaux.

Achat de débentures des Municipalités.

Agent en Angleterre : la Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

C. S. HOARE, Gérant.
1a 23-11-92 Winnipeg.

PHARMACIE SAINT-BONIFACE
Rue Dumoulin.
— STOCK COMPLET DE —
DROGUES, MEDECINES PATENTEES,
PARFUMS. SAVONS.
TOUTES ESPECES DE TEINTURES.
Tout au comptant.

Toutes les prescriptions seront remplies avec soin par le Dr Lambert lui-même qui tient ses bureaux dans la même bâtisse.

Les heures d'offices sont :— Consultation, matin jusqu'à 9 hrs a.m. 12 hrs à 2 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.

DR J. H. O. LAMBERT,
Médecin de l'Hôpital de Saint-Boniface.
Téléphone No. 401.

N.B.—Tous les marchands de la campagne sont priés de visiter l'établissement.
jno 15.3.88

RADIGER & CIE
—IMPORTATEURS—
De VINS, LIQUEURS Et CIGARES
513 Rue Principale,
WINNIPEG
VIS-A-VIS L'HOTEL DE VILLE.
—:o:—
VINS PURS EXTRAITS DE RAISINS D'ONTARIO A
$1.50, $2.00, $2.50 le Gal.
Choix de Cigares qui seront vendus au prix coûtant, car on désire épuiser l'assortiment
8-3 92 TELEPHONE 241.

LIBRAIRIE KEROACK,
547-RUE PRINCIPALE, WINNIPEG-547
— ET —
Saint-Boniface, Rue Dumoulin.

Livres, papeteries, images, tapisseries cadres, fournitures pour écoles et bureaux jouets, articles religieux et de fantaisie
EN GROS ET EN DÉTAIL.

Correspondance pour tout ce qui regarde le commerce de librairie et l'importation.

M. A. KEROACK.



PHILEAS TRUDEAU
BOUCHER,
EN GROS ET EN DETAIL
Avenue Tache,
SAINT-BONIFACE.

Toujours en mains des viandes de première qualité

Bœuf,
Veau,
Volaille,
Mouton,
Lard,
Saucisses,
Viandes fumées, etc., etc.

J'achète au comptant les produits de la campagne.
Légumes suivant la saison.
Communication par téléphone.

Phileas Trudeau
5-4-93

MARCHANDISES D'AUTOMNE !

Tout doit etre vendu durant les trois mois prochains.
Ce qui veut dire que nous offrons des avantages extraordinaires.

MARCHANDISES SECHES,
HARDES FAITES,
CHAUSSURES,
PARDESSUS,
CLAQUES,
SOULIERS,
VALISES, ETC.

VENEZ ET ACHETEZ VOS MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER

Geo. H. Rodgers & Cie,
EN GROS ET EN DÉTAIL,
432 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

M. J. W. LACHAMBRE, est toujours à notre service, et comme par le passé est chargé spécialement de la clientèle française.

J. A. SENECAL & CIE
Entrepreneurs-Menuisiers,
CONSTRUCTION DE BATISSES.
—SPECIALITE—
Eglises, Reparations, Autels, Balustres, Chaires.
PLANS ET DEVIS FOURNIS SUR DEMANDE.
Ateliers :—Avenue Taché, St. Boniface.
1a 1-6-92

HALTE LA !
—:o:—
POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA
LIGNE DES CHAUSSURES
N'OUBLIEZ PAS DE VISITER
La Maison Canadienne-Française de Winnipeg,
RICHARD BOURBEAU,
300 Rue Principale, Winnipeg.
LE SEUL MAGASIN CANADIEN-FRANÇAIS DANS CETTE LIGNE A WINNIPEG.

A VENDRE !
—:o:—

Une magnifique terre de 142½ acres dans la paroisse de Lorette, à .... $3.50 par acre

A quelques arpents du monastère des RR. PP. Trappistes, dans la paroisse de Saint-Norbert, sur la Rivière-Rouge :

166 arpents pour	$1,000 00
159 arpents pour	950 00
236 arpents pour	1,200 00
127 arpents, avec maison, pour	1,000 00
77 arpents, avec maison, pour	550 00
200 arpents, avec maison, (lot voisin de l'église de Ste. Agathe), pour	2,500 00
200 arpents en face de la ville de Morris pour	1,000 00

TITRES TORRENS.

Argent à prêter sur 1ère hypothèque. *Examen de Titres (une spécialité.)*

J. LECOMTE, Notaire Public,
No. 387 Rue Main, - - - Winnipeg, Man.
1a 9-11-92

T. PELLETIER
—o: MARCHAND :o—
D'EPICERIES, : TABAC, : CIGARES,
Medecines Patentees,
PARFUMS, SAVONS, PAPETERIE,
Fruits,
Sucreries,
Jouets, Etc.

Ayant transporté mon atelier de barbier à la porte voisine, mon magasin se trouve beaucoup agrandi. Vous y trouverez un assortiment complet dans toutes les lignes ci-haut mentionnées. Venez voir et jugez de la vérité de mes assertions.

DE PLUS, J'ACHETE LES PRODUITS DE LA FERME AU PLUS HAUT PRIX DU MARCHE.

Si vous voulez fumer un bon cigare vous trouverez chez moi un assortiment complet. Je suis le seul vendeur du

FAMEUX CIGARE C. O. F.

En vous remerciant d'avoir lu cette annonce, je vous invite à venir me donner un ordre.

Satisfaction vous est garantie.

3-299-3 T. PELLETIER.

HOTEL DE QUEBEC
AVENUE TACHE,
SAINT-BONIFACE, MAN.
ELIE CHAMBERLAND, Prop.
DE PREMIÈRE CLASSE.

Salles à diner et chambres à coucher bien tenues. Liqueurs choisies. Bonnes écuries. 1a 7 11 89.

HOTEL BEAUREGARD
Coin des avenues Taché et Provencher, Saint-Boniface, Manitoba.

Avantageusement situé à l'entrée du pont Saint-Boniface.

Salle de billard, piano, etc., Liqueurs et cigares de première qualité.
1a.7.11.89.

Theo. Bertrand,
AVOCAT ET NOTAIRE,
Successeur de Geo. E. Fortin,
No. 367 RUE PRINCIPALE,
Porte voisine de Richard & Cie, marchands de vins.
WINNIPEG, - - - - MAN.
6m 23-12-91